

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA :
CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION
DU SPECTACLE DU GROUPE ALYX DRO TRIO

DGA Ressources et Relations aux
administrés - Vie institutionnelle
relations administrés - Secrétariat des
assemblées
Numéro : 2022-D-262

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation
d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté n° 103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur
Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions
déléguées,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle
passé entre l'association Prodcast située 31 rue Tastet Girard 33290 Blanquefort et
GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

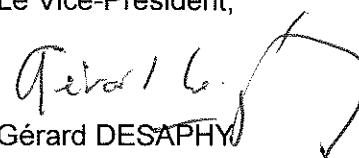
Article 2 – Le contrat prévoit un concert du groupe « Alyx Dro Trio » le samedi 24
septembre 2022 à 18h30 à l'Alpha.

Article 3 – GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 930 € TTC à
l'association Prodcast.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la
communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de
la présente décision.

Angoulême, le 15 SEP. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,


Gérard DESAPHY